



Société anonyme au capital de 549 072 620 dinars
divisé en 54.907.262 actions nominatives de 10 dinars chacune
Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis
Identifiant Unique : 1299178/L/A/M/000

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25.06.2021

1. Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée ;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé ;
3. Lectures des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Affectation du résultat ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
8. Rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne ;
9. Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales ;
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PROJET DES RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25.06.2021

PREMIERE RESOLUTION : Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée

Compte tenu de la situation sanitaire liée au COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, les actionnaires approuvent l'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé relatifs à l'exercice 2020

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel de la Société DELICE HOLDING SA et du rapport d'activité consolidé du Groupe DELICE relatifs à l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire **approuve** sans réserve lesdits rapports.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION : Lecture des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2020

Après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING et aux états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2020, l'Assemblée Générale Ordinaire **approuve** les états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING SA et les états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles ont été autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2020

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2020 :

Résultat de l'exercice	21 341 311
Report à Nouveau	109 939
Résultat disponible	21 451 250
Réserve Légale	1 072 563
Bénéfice Distribuible	20 378 687
Dividendes à distribuer	20 315 687
Résultats reportés	63 000

L'Assemblée Générale décide d'affecter la somme de **20 315 687 dinars** à titre de dividende, soit **0,370 dinars** par action à payer à partir du **13/07/2021**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2020, à la somme globale et annuelle de **45 000 Dinars** nette de la retenue à la source.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION : Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2020, à la somme globale et annuelle de **35 000 Dinars** nette de la retenue à la source.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

NEUVIEME RESOLUTION : Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions du code des sociétés commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs, le président du conseil, le directeur général et les directeurs généraux adjoints dans d'autres sociétés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

DIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour accomplir toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire de séance, les Scrutateurs.